

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 2091

91 - Essonne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de l'Essonne

UNION DES JEUNES AVOCATS DE L'ESSONNE.

Objet : défendre les intérêts matériels et moraux, individuels ou collectifs, des avocats au barreau de l'Essonne inscrits ou temporairement omis, des titulaires du CAPA à la recherche d'une collaboration ou d'une installation, en particulier des jeunes avocats, et des élèves avocats devant toutes les juridictions, notamment devant les instances ordinaires ; De resserrer entre avocats de toutes générations des liens d'amitié et de solidarité professionnelle ; D'étudier tous les problèmes qui concernent la formation et l'exercice de la profession d'avocat ; De défendre les intérêts collectifs de la profession d'avocat ; De favoriser, par l'entraide mutuelle, le début des jeunes avocats dans leur exercice professionnel ; De défendre, de définir et promouvoir toutes mesures nécessaires à la protection de la personne, de ses droits et de ses libertés ; De défendre, définir et promouvoir toutes mesures nécessaires au respect des droits de la défense ; De défendre les droits de l'homme, et les libertés fondamentales ; d'envisager le rapprochement avec les autres professions, notamment juridiques et judiciaires ; de rechercher les moyens de perfectionner la vie publique et l'administration de la justice ; d'utiliser tous les moyens à sa disposition, auprès des personnes concernées, pour réaliser son objet social ; de prêter aide et assistance à ses membres par les moyens qui sont en son pouvoir et dans toutes les circonstances où son intervention est jugée nécessaire, notamment par l'octroi de prêts d'honneur et de secours ; adhésion à la fédération nationale de l'Union des jeunes avocats et à tout autre groupement poursuivant dans une sphère plus large un but analogue ; organisation de réunions avec les membres du bureau ; organisation de tables rondes concernant les réformes pratiques nécessaires pour améliorer les conditions de la vie du Palais, l'exercice de la profession en général, et rendre moins aléatoires et moins rudes les débuts des jeunes avocats ; organisation des formations validées au titre de la formation continue des avocats en concertation avec l'Ordre des avocats de l'Essonne, la diffusion de publications, mémoires ou autres travaux, et la création d'un centre de recherches juridiques ; organisation de débats sur les sujets qui intéressent la profession

d'avocat ; la participation à des activités organisées par l'Ordre des Avocats de l'Essonne ; participation à des activités organisées par la Fédération nationale de l'Union des jeunes avocats, dont les comités ; organisation d'événements sportifs et festifs ; réalisation de projets et motions votées par le Bureau ; organisation et fonctionnement de services facilitant l'exercice de la profession ; possibilité d'ester en justice et notamment devant le bâtonnier pour défendre les confrères ou les intérêts communs

Siège social : rue des Mazières, 91000 Évry.

Date de la déclaration : 27 janvier 2020.